



Centre d'Enseignement
Supérieur pour Adultes

Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes

Rue de Courcelles, 10 à 6044 ROUX

Tél : 071/45.11.08

Fax : 071/45.53.63

Mail : cesa@cesa.be

Matricule : 5.355.007

Être étudiant/enseignant dans le BACHELIER DE SPECIALISATION : PSYCHOPATHOLOGIE

1. Les finalités de la section

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

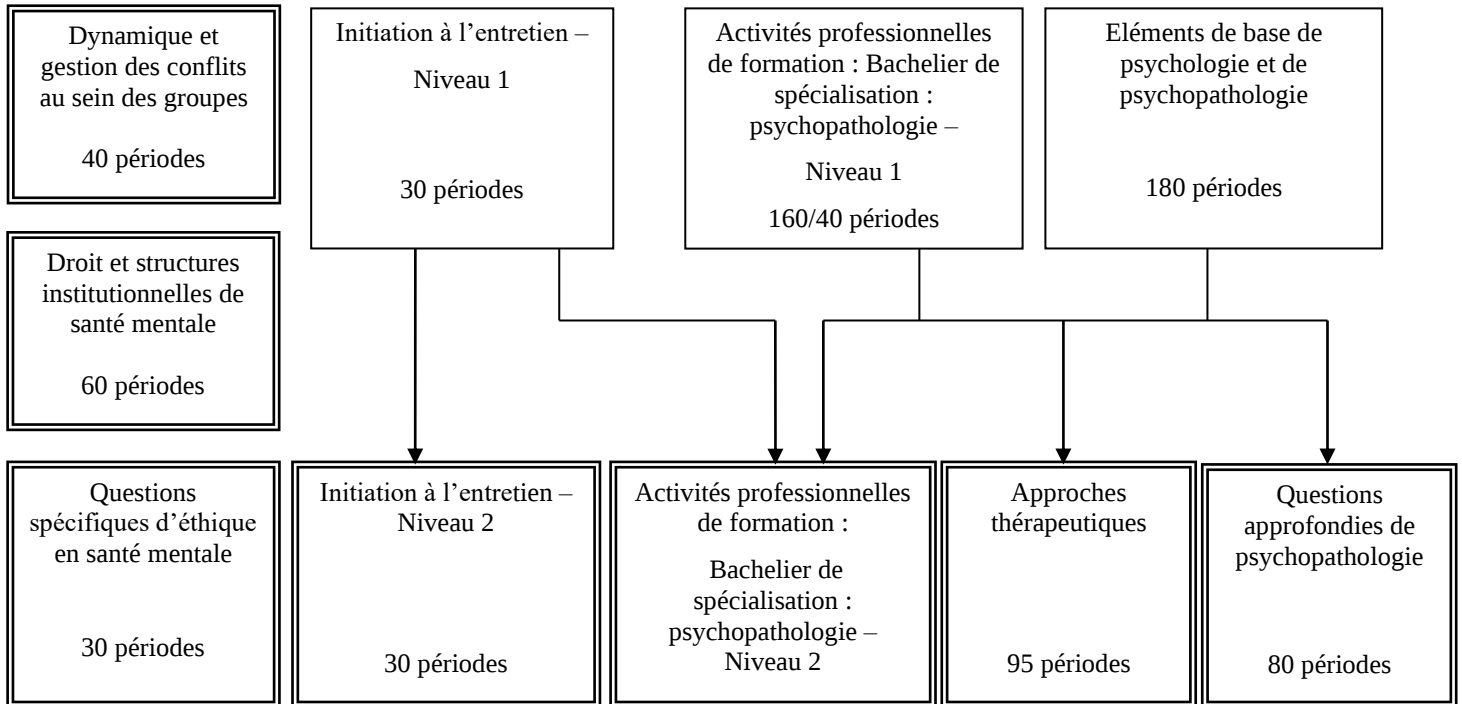
1.2. Finalités particulières

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette section vise à permettre à l'étudiant confronté à une pratique professionnelle dans le domaine de la psychopathologie, en développant sa conscience de la dimension relationnelle personnelle ou interpersonnelle de son travail, par l'approfondissement de référents théoriques, d'outils méthodologiques et pratiques spécifiques au secteur de la santé mentale :

- d'appréhender les fondements de la pratique des services et institutions dans lesquels il est inséré professionnellement ;
- d'accueillir et d'analyser en équipe les demandes et besoins des bénéficiaires de son service ou institution ;
- de travailler en interdisciplinarité, dans les limites de son champ d'intervention (éducatif, thérapeutique, psychosocial...), au bénéfice du patient.

2. Le programme de la formation

MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



Epreuve intégrée de la section : « Bachelier de spécialisation : psychopathologie »

100/20 périodes

UE
déterminante

		Chargés de cours A compléter par l'étudiant
PREMIERE ANNEE	UE 314 Eléments de base de psychologie et de psychopathologie : 180 périodes	
	Psychologie générale et génétique	
	Structures de la personnalité	
	Psychopathologie infanto-juvénile	
	Psychopathologie adulte	
	Symptôme et lien social	
	Handicap mental et double diagnostic	
	UE 315 Activités professionnelles de formation – niveau 1 : 160/40 périodes	
	Stage et encadrement	
	UE 316 Initiation à l'entretien – niveau 1 : 30 périodes	
	Initiation à l'entretien	
	UE 317 Dynamique et gestion des conflits au sein des groupes : 40 périodes	
	Dynamique et gestion des conflits au sein des groupes	
	UE 318 Droit et structures institutionnelles de santé mentale : 60 périodes	
DEUXIEME ANNEE	Éléments de droit	
	Structures institutionnelles de santé mentale	
	UE 319 Questions approfondies en psychopathologie : 80 périodes	
	Psychopathologie	
	Symptôme et lien social	
	Ethnopsychiatrie	
	UE 320 Activités professionnelles de formation – niveau 2 : 160/40 périodes	
	Stage et encadrement	
	UE 321 Questions spécifiques d'éthique en santé mentale : 30 périodes	
	Questions spécifiques d'éthique et de déontologie	
	UE 322 Initiation à l'entretien – niveau 2 : 30 périodes	
	Méthodologie de l'entretien	
	UE 323 Approches thérapeutiques : 95 périodes	
	Approches thérapeutiques	
	Neurobiologie	
	Éléments de pharmacologie	
	UE 324 Epreuve intégrée : 100/20 périodes	
	Préparation et présentation de l'épreuve intégrée	

RMQ : La **présentation de l'épreuve intégrée** aura lieu en octobre/novembre de l'année scolaire qui suit la deuxième année.

3. Titre délivré

Diplôme de « Bachelier de spécialisation : psychopathologie » classé dans le domaine des sciences de la santé publique de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court. Pour valoriser la réussite des unités d'enseignement dans le processus de capitalisation d'une spécialisation, l'étudiant doit être porteur au moins d'un titre de bachelier/gradué ou d'un titre correspondant.

4. Les différentes unités d'enseignement

Le bachelier de spécialisation : psychopathologie s'organise en Unités d'Enseignement (UE).

Vous serez évalués pour chacune d'entre elles selon les critères suivants :

- atteindre les acquis d'apprentissage contenus dans les dossiers pédagogiques : chaque enseignant en début de cours remettra les objectifs, le mode d'évaluation et les acquis d'apprentissage visés en lien avec le dossier pédagogique ;
- avoir au moins 50 % des points à l'Epreuve Intégrée ;
- avoir au moins 50 % au total des unités d'enseignement déterminantes (encadrées d'un trait double dans l'organigramme en page 2) ;
- L'épreuve intégrée intervient pour 1/3 des points et les unités déterminantes pour 2/3.

➔ Termine ses études avec succès, l'étudiant qui obtient un total de minimum 50%.

Attention : aucune dispense n'est accordée pour des parties d'unité d'enseignement.

NB : nous attendons de nos étudiants une démarche d'adultes. Les fraudes ou tentatives de fraude font partie des comportements inattendus et inadéquats. Elles seront donc sanctionnées par les enseignants et le conseil des études, y compris via l'exclusion éventuelle de l'étudiant.

Le dossier pédagogique implique que les étudiants **DOIVENT** réaliser un minimum de 160h de pratique professionnelle (pour les unités d'enseignement 315 et 320). Au vu de l'articulation permanente, au sein des différentes Unités d'Enseignement de la formation, entre apports théoriques et mises en situation pratique, il est indispensable que l'étudiant puisse avoir rapidement un lieu de pratique professionnelle.

Les étudiants **doivent** donc avoir trouvé un lieu de stage endéans la date reprise dans la Convention UE315 et UE320 qu'il signe en début d'année, et devront en apporter la preuve. Dans l'hypothèse où cette condition n'est pas respectée, l'étudiant pourra être mis en échec.

UE 314 ELÉMENTS DE BASE DE PSYCHOLOGIE ET DE PSYCHOPATHOLOGIE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie, au travers d'épreuves écrites ou orales,

- ☞ d'énoncer les caractéristiques des grands courants de pensée en les situant dans leur contexte sociétal, culturel et historique ;
- ☞ de présenter l'apport d'un auteur vu au cours, à l'un de ces courants ;
- ☞ de repérer, dans des situations cliniques, les notions essentielles vues aux cours y compris celle du double diagnostic.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ la qualité et la rigueur des réflexions posées,
- ☞ sa capacité à prendre du recul face aux théories et concepts,
- ☞ sa capacité à faire des liens avec sa pratique professionnelle,

- ☞ sa capacité à faire des liens avec d'autres théories que celles abordées lors des activités d'enseignement.

UE 315 ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION - NIVEAU 1

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à une situation relevant du domaine de la psychopathologie, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur :

- ☞ de rédiger une synthèse de type professionnel de cette situation reprenant le projet et le contexte personnel du (des) bénéficiaire(s), le projet pédagogique et/ou thérapeutique du bénéficiaire, le contexte institutionnel, les différents acteurs qui interviennent autour du bénéficiaire ;
- ☞ de poser des hypothèses d'analyse et de travail ;
- ☞ de positionner ses hypothèses d'analyse et de travail au regard de celles des autres intervenants ;
- ☞ d'étayer ses hypothèses d'analyse et de travail en lien avec les référents théoriques opportuns.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ la qualité du questionnement et de l'analyse,
- ☞ le niveau de clarté, de structuration de la synthèse de type professionnel,
- ☞ la clarté du positionnement au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Règles particulières : L'encadrement de stage se concrétise, notamment, par des présentations de situations de bénéficiaires rencontrées sur le lieu de stage ou de travail, à partir desquelles des échanges peuvent avoir lieu entre les étudiants et le professeur et entre les étudiants. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en première session dans l'hypothèse où :

- aucune situation de bénéficiaire n'aura été présentée devant le groupe-classe par l'étudiant ;
- l'étudiant n'a pas assisté à 6 présentations de bénéficiaires aboutissant à une intervision autour de ces situations.

Par ailleurs, le dossier pédagogique implique de réaliser un minimum de 160h de pratiques professionnelles :

- soit dans le cadre d'un emploi conforme aux exigences de la formation et approuvé par le professeur d'activités professionnelles de la formation ;
- soit dans le cadre d'un stage au sein d'un établissement ou d'un service conforme aux exigences de la formation et approuvé par le professeur d'activités professionnelles de la formation.

L'étudiant **doit** donc avoir trouvé un lieu de stage endéans la date reprise dans la Convention UE 315 qu'il signe en début d'année, et il devra en apporter la preuve.

UE 316 INITIATION À L'ENTRETIEN - NIVEAU 1

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie

- ☞ de décrire les différents éléments de l'entretien ;
- ☞ de caractériser et de distinguer différentes formes d'entretien vues au cours ;
- ☞ d'identifier et d'analyser les éléments de base constitutifs d'un entretien (variables, modalités, types d'écoute, observation, prise de parole...) ;
- ☞ de situer sa fonction, les limites de celle-ci ainsi que son rôle au cours des entretiens dans le contexte du travail en équipe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du critère suivant :

- ☞ le degré d'intégration des différents paramètres d'un entretien selon son contexte,
- ☞ la précision de l'analyse.

UE 317 DYNAMIQUE ET GESTION DES CONFLITS AU SEIN DES GROUPES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :

- ☞ d'analyser celle(s)-ci en référence à des notions de dynamique de groupe et de gestion de conflit ;
- ☞ de poser une réflexion critique sur sa position et son fonctionnement dans la dynamique d'un groupe, particulièrement en ce qui concerne son rapport au conflit, à la violence et à l'agressivité ;
- ☞ de proposer et justifier des pistes d'amélioration pertinentes de la dynamique du groupe ou de la gestion des conflits particulièrement en situation de violence ou d'agressivité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ la qualité et la précision de l'analyse, des justifications et de la réflexion critique,
- ☞ la prise en compte de la dimension éthique dans l'analyse, les justifications et la réflexion critique.

Règle particulière : dans le cadre du cours de Dynamique et gestion des conflits au sein des groupes (UE 317), des activités orientées vers la dynamique et la gestion d'un groupe sont organisées. La participation effective à ces activités fait partie des critères permettant de définir l'atteinte ou non des acquis d'apprentissage. De plus, la règle d'assiduité sera strictement appliquée (voir le document : être étudiant au CESA).

UE 318 DROIT ET STRUCTURES INSTITUTIONNELLES DE SANTÉ MENTALE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :

- ☞ de décrire les différents éléments relevant du droit et des possibilités de prise en charge au sein des structures institutionnelles de santé mentale ;
- ☞ d'expliciter et de critiquer les possibilités et les limites de cette prise en charge d'un point de vue juridique et institutionnel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ la précision des termes utilisés,
- ☞ la clarté de l'expression
- ☞ le niveau de précision et de clarté des termes juridiques utilisés,
- ☞ la qualité des liens entre la pratique juridique et les éléments avancés,
- ☞ le niveau de sens critique.

Règles particulières : dans le cadre du cours de Structures institutionnelles de santé mentale (UE 318), des visites d'institutions travaillant dans le champ de la santé mentale sont organisées. La réalisation effective de ces visites fait partie des critères permettant de définir l'atteinte ou non des acquis d'apprentissage. De plus, la règle d'assiduité sera strictement appliquée (voir le document : être étudiant au CESA).

UE 319 QUESTIONS APPROFONDIES DE PSYCHOPATHOLOGIE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :

- ☞ de dégager des éléments d'interprétation relatifs à l'évolution du suivi du bénéficiaire tant du point de vue personnel que relationnel
 - en se fondant sur :
 - les données individuelles, familiales, sociales, conjugales... du bénéficiaire,
 - les interventions de l'équipe thérapeutique,
 - ses propres positions ;
 - en se basant sur des fondements théoriques abordés aux cours ;
- ☞ de poser une réflexion critique par rapport à l'analyse réalisée.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ la qualité et la rigueur des réflexions posées,
- ☞ sa capacité à prendre du recul face aux théories et concepts,
- ☞ sa capacité à établir des liens avec sa pratique professionnelle,
- ☞ sa capacité à établir, avec rigueur et précision, des liens complémentaires à d'autres théories que celles abordées lors des activités d'enseignement.

UE 320 ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION - NIVEAU 2

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à une situation relevant du domaine de la psychopathologie, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur :

- ☞ de réaliser une analyse, au travers d'une synthèse de type professionnel,
 - des actions qu'il a menées ou envisagées,
 - des logiques et dynamiques d'intervention en présence,

en tenant compte :

- du projet et du contexte personnels du (des) bénéficiaire(s),
 - du projet pédagogique et/ou thérapeutique,
 - du contexte institutionnel,
 - des différents acteurs qui interviennent autour du bénéficiaire,
 - des référents théoriques opportuns ;
- ☞ d'évaluer son évolution professionnelle et son positionnement au sein du milieu professionnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ le niveau de clarté, de structuration de la synthèse de type professionnel,
- ☞ la richesse avec laquelle il utilise ses référents théoriques,
- ☞ le degré de prise de recul de son analyse et de son autoévaluation.

Règles particulières : L'encadrement de stage se concrétise, notamment, par des présentations de situations de bénéficiaires rencontrées sur le lieu de stage ou de travail à partir desquelles des échanges peuvent avoir lieu entre les étudiants et le professeur et entre les étudiants. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus dans l'hypothèse où :

- aucune situation de bénéficiaire n'aura été présentée devant le groupe-classe par l'étudiant
- l'étudiant n'a pas assisté à 6 présentations de bénéficiaires aboutissant à une intervention autour de ces situations.

Par ailleurs, le dossier pédagogique implique de réaliser un minimum de 160h de pratiques professionnelles :

- soit dans le cadre d'un emploi conforme aux exigences de la formation et approuvé par le professeur d'activités professionnelles de la formation ;
- soit dans le cadre d'un stage au sein d'un établissement ou d'un service conforme aux exigences de la formation et approuvé par le professeur d'activités professionnelles de la formation.

L'étudiant **doit** donc avoir trouvé un lieu de stage endéans la date reprise dans la Convention UE 320 qu'il signe en début d'année, et il devra en apporter la preuve.

UE 321 QUESTIONS SPÉCIFIQUES D'ÉTHIQUE EN SANTÉ MENTALE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :

- ☞ d'analyser la situation, du point de vue déontologique et éthique, sur base d'une méthodologie de questionnement ;
- ☞ de mettre en évidence les enjeux et conséquences des choix éthiques et déontologiques posés par les différents acteurs de la situation analysée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ sa capacité à formaliser une méthodologie personnelle de questionnement éthique et déontologique en cohérence avec les acquis du cours,
- ☞ la précision, la richesse de l'analyse,
- ☞ la rigueur des réflexions posées.

UE 322 INITIATION À L'ENTRETIEN - NIVEAU 2

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de l'analyse de mises en situation ou de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :

- ☞ de décrire la mise en pratique des techniques d'entretien et des attitudes d'écoute en référence à différentes approches théoriques ;
- ☞ de contextualiser son intervention et d'en mesurer l'influence sur l'entretien ;
- ☞ d'observer et d'analyser les attitudes personnelles et relationnelles intervenant au cours de l'entretien.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ la précision de ses observations et analyses,
- ☞ le degré d'intégration des différents paramètres d'un entretien,
- ☞ l'exhaustivité des fondements théoriques de l'entretien,
- ☞ l'articulation de différentes approches dans l'entretien,
- ☞ la capacité d'opérer des choix d'orientation technique de l'entretien en adaptation à la situation personnelle et relationnelle.

Règle particulière : dans le cadre du cours d'Initiation à l'entretien – niveau 2 (UE 322), des jeux de rôles sont organisés afin d'appréhender et d'approfondir la méthodologie de l'entretien. Afin de pouvoir évaluer l'étudiant, il est donc indispensable que celui-ci y participe. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus si l'étudiant n'a pas participé à 2 jeux de rôles et, n'a pas observé (position d'observateur actif) 4 jeux de rôles.

UE 323 APPROCHES THÉRAPEUTIQUES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d'une ou plusieurs mises en situation et/ou d'analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :

- ☞ de présenter les aspects et dimensions thérapeutiques d'un grand courant envisagé au cours ;
- ☞ d'établir un lien argumenté entre la situation clinique et les concepts et outils théoriques abordés, y compris ceux relatifs à la neurobiologie et à la pharmacologie ;
- ☞ de poser une réflexion critique sur les concepts et outils théoriques abordés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ la richesse de l'argumentation critique,
- ☞ la présence d'une réflexion éthique,
- ☞ la capacité de l'étudiant à établir, avec rigueur et précision, des liens complémentaires à d'autres théories que celles abordées lors des activités d'enseignement.

UE 324 EPREUVE INTÉGRÉE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le respect des consignes données, à partir de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :

- ☞ d'élaborer un travail écrit circonstancié et critique démontrant ses capacités à :
 - analyser une étude de cas ou une problématique particulière relevant de la psychopathologie. Ce travail établira des liens pertinents avec les apports théoriques, pratiques et méthodologiques relevant de la psychologie, de la psychopathologie, du droit, de la dynamique de groupe, de l'éthique, de la déontologie et des approches thérapeutiques ;
 - poser une réflexion critique et éthique :
 - sur les pratiques professionnelles en vigueur dans le secteur concerné,
 - sur sa fonction et son rôle dans son contexte d'intervention,
 - proposer des hypothèses d'amélioration de sa pratique et des pratiques professionnelles en vigueur dans le secteur concerné ;
- ☞ de présenter ce travail oralement ;
- ☞ de le défendre de manière argumentée.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ☞ le degré d'autonomie atteint,
- ☞ le degré de précision et de clarté tant dans l'expression orale qu'écrite,
- ☞ la mise en évidence des liens déterminants,
- ☞ l'originalité de sa thématique et de sa présentation écrite et orale,
- ☞ la richesse des liens établis.

Remarques importantes relatives à l'épreuve intégrée :

Au cas où l'étudiant ne présente pas son épreuve intégrée en première session, il doit en avvertir par écrit la direction de l'établissement et expliquer les raisons de son désistement. Il revient à la direction d'apprécier la motivation. L'étudiant est alors ajourné en seconde session. S'il ne présente pas sa 2^{ème} session, l'étudiant est mis en abandon.

En cas d'échec en 1^{ère} session, l'étudiant est ajourné et renvoyé en 2^{ème} session.

En cas d'échec en 2^{ème} session ou d'abandon, l'étudiant doit se réinscrire à l'unité d'enseignement « Epreuve intégrée ».

Chaque étudiant a le droit de présenter l'épreuve intégrée à 4 reprises avec un délai maximum de 3 ans.